



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4447 - Prévention de la dépendance

Association Clubviva : contrat d'objectifs et convention financière 2015

Rapport n° CP/2015/271

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation du contrat d'objectifs 2015 de l'association Clubviva et l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2015.

A travers la démarche « Innovation pour l'autonomie », initiée dès 2008, le Département a tenté d'exploiter un angle novateur de la perte d'autonomie en explorant les bénéfices possibles de l'utilisation du numérique pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

La société Vivacoer, qui s'est aujourd'hui restructurée en association « Clubviva », a été associée à cette démarche dès 2010 et a pu tester à deux reprises, en milieu urbain et rural, l'outil qu'elle développe :

- A travers l'appel à projets TIC&Santé lancé en 2010 dans un premier temps. A cette occasion, Clubviva s'était associée à un projet porté par l'entreprise Extelia (groupe La Poste). L'objectif du projet était de tester une plateforme multiservices novatrice rassemblant en un seul espace numérique la domotique, le lien social et le cahier de liaison de soins à domicile.
- Dans la continuité de cet appel à projets, à travers le dispositif « Autonomie à domicile » dans un deuxième temps. Le Département du Bas-Rhin avait souhaité tester l'hypothèse suivante : comment un outil numérique peut contribuer à maintenir ou recréer du lien social. Les trois opérateurs ayant pris part à cette expérimentation étaient Cebea Toshiba, Serviligne et Vivacoer. Cette initiative avait pour objectif de soutenir les entreprises dans la phase de pré-commercialisation de leur produit, l'enjeu étant de trouver un modèle économique viable. 200 usagers-testeurs bas-rhinois ont pu bénéficier de ce dispositif. Les principaux résultats de l'expérimentation ont fait l'objet d'une note annexée à la présente.

Aujourd'hui, l'association « Clubviva » nouvellement créée, s'implante sur le territoire de la Vallée de Villé : il représente 18 villages, soit une population de 10 819 habitants.

Avec une part des plus de 60 ans qui représente plus de 24 % de la population, répartie de manière homogène sur le territoire, ce dernier est confronté à plusieurs problématiques :

- La relative attractivité économique de la vallée, face au rayonnement de Sélestat qui ne se situe qu'à 20 km maximum des lieux d'habitation et qui concentre grands magasins, magasins de proximité, services de l'Etat et du Conseil Départemental, emploi, etc.

Et, avec elle, la difficulté de maintenir des commerces et services de quotidienneté à destination d'une population vieillissante pour laquelle les déplacements ne sont pas si aisés ;

- La volonté des séniors, même les plus fragiles, de rester le plus longtemps possible à domicile avec toutes les problématiques que cela engendre (habitat non-adapté, niveau de services, etc.) ;
- La numérisation de la société (services de l'Etat, l'assurance maladie, les caisses de retraite, les assurances, les mutuelles, etc.) qui augmente encore la fracture entre ceux qui sont familiarisés avec l'outil numérique et ceux qui ne le sont pas, et, par voie de conséquence, rend difficile l'accès à l'information pour ces derniers ;
- L'inexistence d'une information mutualisée et exhaustive de ce qui se passe sur le territoire, accessible par l'ensemble des habitants (séniors, aidants, actifs, jeunes, etc.).

Pour autant, le territoire ne manque pas d'associations ou de services (à l'image de « taxivals »). La solidarité entre les habitants de la vallée est une caractéristique non négligeable du territoire.

Fort de tous ces constats, l'association Clubviva souhaite se placer comme le chaînon manquant à la croisée de l'attractivité du territoire, du maintien de l'activité économique de proximité, de la fluidité des services, de l'isolement des personnes en perte d'autonomie.

Avec comme fer de lance la lutte contre la fracture numérique, économique et sociale, elle propose un outil numérique qui prend la forme d'une « plateforme numérique multi-services du dernier kilomètre ». Cette dernière intègre tous les outils multimédia (visiophonie, lecteur vidéo, messagerie) avec une ergonomie adaptée à un public novice, l'objectif étant de créer des communautés d'utilisateurs. Chaque personne inscrite construit son carnet d'adresse et choisit d'être un simple observateur (prendre les informations) ou un véritable acteur (partager des textes, vidéos, photos, etc.). Clubviva alimente le flux d'actualités avec des articles spécifiques au territoire. Chaque acteur du territoire (association, restaurateur, services de proximité, etc.) peut bénéficier d'une page dédiée avec des informations, à l'instar des restaurants qui peuvent publier les plats du jour et les plages de livraison.

Au-delà du simple outil, c'est l'enjeu de l'animation territoriale qui prime : comment permettre à tous de prendre en considération les problématiques rencontrées par les aînés fragilisés et leur permettre de se maintenir dans les meilleures conditions possibles à domicile.

L'action de Clubviva s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : déploiement de la plateforme sécurisée de lien social ;
- Axe 2 : formation des séniors de la vallée rencontrant des difficultés d'accès aux nouvelles technologies organisée sous forme d'atelier collectif au plus près des territoires ;
- Axe 3 : création d'espaces dédiés et d'un guichet dématérialisé pour les services du Conseil Départemental avec les informations utiles et pertinentes classées par grandes thématiques (famille, enfance, séniors, etc.) ;
- Axe 4 : ingénierie territoriale de services : analyse des besoins d'un territoire et traduction de ces derniers en un réseau numérique de services adossé à une animation de proximité.

Le projet de contrat d'objectifs précise l'affectation des moyens de Clubviva. Adossé à ce dernier, le projet de convention financière fixe le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement pour l'année 2015.

Pour 2015, le projet de budget s'élève à 69 010 €.

Les autres recettes escomptées sont : Communauté de Communes de Canton de Villé (10 520 €), ventes de prestations de services (6 290 €) et le bénévolat (estimé à 27 200 €).

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2015 pour permettre à Clubviva d'amorcer son activité.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40466	65-6568-53	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association Clubviva une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2015.

Par ailleurs, elle approuve le contrat d'objectifs et la convention financière 2015 à intervenir entre le département et Clubviva, annexés à la présente délibération, et autorise le président à signer ledit contrat d'objectifs ainsi que la convention financière, précisant les modalités de versement de l'aide départementale.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY